



DIRECTION SÉCURITÉ-PRÉVENTION
Service Occupation du domaine public à vocation commerciale
85 Rue du Mail
BP 80011
49020 ANGERS CEDEX 02
☎ : 02 41 05 48 85
☎ : 02 41 05 39 80
E-mail : occupation.domaine-public@ville.angers.fr
Dossier d'inscription également disponible sur www.angers.fr

Cadre réservé à l'administration :

FRAIS INSCRIPTION : OK

N° Place :

Rue :

Longueur :

Largueur :

Tarifs : 12 euros 6 euros

Totalité DP :

BRADERIE D'ANGERS – SAMEDI 06 JUILLET 2019 DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription sera prise en compte à réception de votre dossier d'inscription complété et signé, comprenant impérativement :

- Ce formulaire complété et signé
- Une copie resto-verso d'une pièce d'identité et de la carte de commerçant ambulant
- Un extrait de KBIS ou une déclaration INSEE de moins de 3 mois
- Une assurance à responsabilité civile professionnelle
- Le règlement du droit d'inscription de 42 € TTC à l'ordre du Trésor Public

Dossier à transmettre à la Direction Sécurité-Prévention, Service Occupation du Domaine Public à vocation commerciale, 85 Rue du Mail, 49100 ANGERS **avant le 26 avril 2019**.

Tout dossier incomplet, ou reçu hors délai ne sera pas pris en charge, et vous ne pourrez prétendre à un emplacement. Il vous sera adressé par retour de courrier votre facture indiquant le montant de votre droit de place et votre emplacement exact sur la braderie. Le règlement de la facture devra être parvenu au service gestionnaire au plus tard le 14 juin 2019. A réception, le macaron d'accès à la braderie vous sera adressé.

Afin de préserver les activités de Librairie contribuant à la dynamique commerciale de Centre-Ville, les stands proposant à la vente des livres et DVD ne sont pas autorisés.

Tarifs 2019 Droit de place (voir plan)

Tout emplacement : 12 € par mètre linéaire

Dans les rues d'entrée de centre-ville Saint Etienne, Mail (section Chevreul/Pilori), Baudrière, Oisellerie, Aiguillerie, Montault, Lices, Plantagenet (section Poissonnerie / St Laud) : 6 € par mètre linéaire

Tous ces champs doivent **obligatoirement être remplis pour valider l'inscription**

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Plaque immatriculation du véhicule accédant au périmètre :

Description précise des marchandises vendues :

Linéaire souhaité (préciser si présence d'un camion magasin*) :

**Attention, sur certains emplacements, pour des raisons de sécurité les véhicules ne seront pas autorisés.*

Profondeur souhaitée (*les parasols doivent être rigoureusement intégrés dans l'emprise donnée / En cas de dépassement le démontage sera exigé et aucune dérogation ne sera acceptée*) :

Rue souhaitée (voir plan) sous réserve des disponibilités :

Priorité 1 :

Priorité 2 :

Priorité 3 :

A NOTER

Des modifications de dernière minute pourront être prises afin de répondre à des exigences de sécurité éventuelles.

Seuls les exposants munis du macaron auront accès au périmètre de la braderie. Un filtrage des entrées sera effectué.

Toute circulation sera interdite à partir de 9h sur l'ensemble du parcours de la braderie. La Ville se réserve le droit de modifier ces horaires mais vous en informera, le cas échéant.

Installation : de 6h30 à 8h30

Démontage : 20h (heure limite)

Parking : Un parking gratuit est mis à votre disposition au 15Bd Foch.

IL EST IMPERATIF DE RESPECTER LES CONDITIONS SUIVANTES

- Aucune demande d'annulation et de remboursement du droit d'inscription ne sera acceptée après le 10 mai 2019.
- **De respecter le marquage au sol** (marquage et délimitation au sol). **Les étals, leurs pieds ainsi que les parasols déployés, etc. ne doivent en aucun cas dépasser l'aplomb du marquage au sol.**
- **De maintenir en permanence et laisser libre de tout obstacle l'accès des secours.**
- De disposer les étals de façon à **laisser libre les accès aux boutiques et aux portes d'immeubles.**
- De ne pas occuper les angles de rue avec des étalages qui seront disposés de sorte à laisser un angle de giration suffisant pour les véhicules de secours.
- Laisser son emplacement propre en fin de manifestation.
- Ne rien fixer ou accrocher sur boutiques, poteaux ou autres supports.

Le non-respect de ces conditions peut entraîner un démontage immédiat du stand sans remboursement possible. L'autorisation d'occupation du domaine public reste révoquant et précaire. La Ville se réserve la possibilité de refuser votre inscription pour les prochaines éditions de la braderie.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions ci dessus et m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature du Commerçant précédé de la mention « lu et approuvé » :

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données (accès, rectification, opposition, suppression...). Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : dpo@ville.angers.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Ville d'Angers Mission Informatique et Libertés - DPO BP 80011 49020 ANGERS CEDEX 02
Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (Cnil)